
BUREAU DU 13/01/2018 A LEZIGNAN-CORBIERES

Membres présents : Bernard Barascud (CD12), Francis Barruezo, Gilbert Catel (CD34), Olivier Caubet, Claire Chevassus-Rosset, Bernard Daru, Jacques Dollé, Jean-Marc Fabre, Jérôme Guezenc, Florian Mellet, Christian Rabaud (CD30), Julien Rocoplan, Marion Vayre.

Membres excusés : Christophe Jousse

Invités : Thérèse Combanière, Paul Martinez, Philippe Molodzoff, Henri Sam, Olivier Skenadji, Isabelle Wegel (CREF PACA).

Ouverture de la séance vers 9h45.

1. Mot du Président

Jacques Dollé propose la date du 14 avril pour la prochaine réunion du Conseil de ligue sachant que l'Assemblée générale électorale du CROS aura lieu le 27 mars et que le Conseil fédéral le 7 avril.

Il rappelle le caractère informel de la réunion du 23 décembre et présente l'essentiel des discussions qui ont eu lieu quant à l'intervention Henri Sam, l'expert-comptable, à Montpellier :

- Travail de réduction des dettes et des créances
- Passage à la facturation des licences en lieu et place des appels de fonds
- Fusion des trésoreries au plus tôt
- Maintien des comptabilités séparées dans un premier temps

Il se félicite de la collaboration entre Julien Rocoplan et Henri Sam.

Jean-Marc Fabre aborde la question du lieu d'organisation des réunions.

Il est décidé de faire les réunions de Bureau à Narbonne et celles du Conseil de ligue ici à la MJC de Lézignan-Corbières.

Il serait souhaitable de privilégier la visio-conférence mais pour l'instant les CROS n'en sont pas encore équipés. A voir avec Skype.

2. Compte rendu Conseil fédéral du 6 janvier

Il n'y aura plus d'aide aux ligues sans CTS mais un projet de mise à disposition des cadres d'Etat sur les ligues est à l'étude.

Création de la CAGID (commission d'aide à la gestion des instances déconcentrées) qui concernera les ligues et les CD.

Le responsable est Claude Chantereau (Président de la ligue AURA).

La commission sportive fédérale envisage de réunir les différents responsables nationaux et régionaux

pour définir les grands principes à respecter par chaque échelon du Critérium Fédéral.

L'avenir des zones a été évoqué mais elles auront uniquement une dimension sportive.

Un projet de coopération territoriale des clubs est à l'étude, le but étant d'inciter les clubs à mutualiser leurs moyens dans les domaines de la formation, de l'animation et de l'organisation.

3. Points des démarches post-fusion

Les déclarations à la Préfecture et au Journal Officiel sont actées (récépissé reçu et annonce parue).

La déclaration de dissolution de la ligue LR doit attendre qu'un nouveau numéro d'immatriculation de la DIRECCTE soit attribué. L'institut de formation doit donc continuer de fonctionner avec l'ancien numéro pour l'instant.

En effet, le nouveau numéro d'immatriculation à la DIRECCTE dépend du numéro SIREN qui peut changer selon l'INSEE, lequel prévoit des délais de traitement des dossiers entre 8 à 16 semaines.

L'avocate spécialisée de la FFTT a procédé à l'abandon du dépôt de marque du kit ping forme et santé. La vente du produit ne devrait pas poser de problème selon elle et son homologue toulousain.

Jean-Marc Fabre s'interroge sur le devenir de la demande de subvention 2017 à la Région.

Jacques Dollé rappelle que Catherine Cabon lui avait opposé une fin de non recevoir étant donné que le dossier avait été déposé hors délai.

Marion Vayre ajoute que la subvention 2016 n'aurait pas été perçue entièrement puisque seule la moitié apparaît dans les comptes au 30 juin 2017.

Il faudra impérativement demander une rallonge avec la demande 2018.

Bernard Barascud informe, pour sa part, que les annonces parues au Journal Officiel des associations sont transmises aux archives nationales au bout d'un certain temps. Il propose de communiquer les informations à ce sujet pour les clubs et CD qui en auraient besoin notamment auprès des établissements bancaires.

4. Composition des commissions

Jacques Dollé indique qu'un cinquième pôle de compétences (réglementaire) ressort de l'organisation de la ligue avec la commission Statuts & Règlements, le Jury d'Appel et l'Instance Régionales de Discipline.

Il cite les différentes commissions et leur composition en l'état et appelle les personnes présentes à compléter selon les informations dont ils disposent.

Les présidents des commissions exposent très rapidement leur point de vue et l'échéance des prochaines réunions envisagées.

Jérôme Guezenec tient à rappeler qu'il a créé une boîte mél pour la Sportive.

A ce propos, il est demandé de créer des boîtes mél avec le nom de domaine « lott ». Ce nom n'étant pas disponible, c'est « loctt » qui a été réservé. Toutefois, la création des boîtes de messagerie ne peut être réalisée que lorsque l'hébergeur du site Internet aura été choisi et l'hébergement activé (étude de projet en cours).

5. Point sur les questions financières

Julien Rocoplan fait le point sur l'état des travaux entrepris en concertation avec Henri Sam.

Une réunion est programmée le 24 janvier en fin d'après-midi avec Henri Sam, Thérèse Combanière et lui-même à Balma.

Il est prévu de réaliser une situation comptable au 31 décembre pour la mi-février et de présenter un projet de plans comptable et analytique communs.

Le logiciel comptable macompta.fr est en place côté Montpellier. Il a reçu l'approbation de Henri Sam. La plateforme Perfft est utilisée à des fins de cloud pour l'archivage des factures reçues.

Le budget qui sera présenté sera consolidé puisqu'il faut tenir compte des différences de comptabilité.

Les mandataires pour les comptes bancaires sont Jacques Dollé, Francis Barruezo et Marion Vayre pour Balma et Jérôme Rocoplan, Bernard Daru et Christophe Jousse pour Montpellier.

Jérôme Rocoplan aborde la question de l'habilitation de Thérèse Combanière pour la signature des virements bancaires, il juge cette pratique de donner une telle habilitation à un salarié anormale.

Jacques Dollé et Marion Vayre expliquent que le processus de paiement étant bien encadré en amont, il n'y a aucun problème à déléguer ce travail. Cela permet également d'avoir une plus grande réactivité dans l'exécution des paiements.

Concernant l'assurance, il est entendu de passer à un contrat unique chez la MAIF.

Il est décidé de prendre la responsabilité civile des membres du Bureau et des salariés, d'ajouter les valeurs des biens sensibles et du mobilier. Thérèse Combanière se charge du dossier.

Pour la complémentaire santé, Jean-Marc Fabre a fait faire un devis chez Prévoir April. Il indique que les prestations pour l'option de base sont plus avantageuses que celles de la Mutuelle Générale. Il prévoit de les présenter aux salariés le 23 janvier.

Enfin, quelques présidents de commission demandent un accès SPID à toute l'Occitanie. Pour le moment, ils auront accès conjointement aux domaines de Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon sachant que le domaine d'Occitanie ne

sera opérationnel qu'à partir de la saison prochaine.

6. Logo et charte graphique

Afin de préparer le vote du Conseil de ligue de cet après-midi pour le choix d'un logo, il est proposé de retenir ce matin trois logos selon les couleurs rouge et jaune avec du blanc ou du noir pour le texte.

Sont retenus les logos suivants :



Avec la modification de la couleur de la raquette (rayée des bandes jaunes catalanes)



Avec la modification de la couleur du fond (rouge) et du logo de la région en filigrane (jaune)



Avec la modification du joueur (asexuer le modèle pongiste)

La présentation du site Internet sera faite cet après-midi.

7. Dossier commun Occitanie/PACA BPJEPS

La FFTT a accepté que la formation soit dispensée sur cinq centres : Hauts de France, Grand Est, Nouvelle Aquitaine, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie/PACA si réalisée conjointement.

Isabelle Wegel est membre de la CREF de la Ligue Provence-Alpes Côte d'Azur et à ce titre, précise que les formations dispensées par un organisme de formation doivent être structurées selon un cahier des charges bien défini avec la mise en place notamment de documents standardisés (agrément Datadock).

Philippe Molodzoff (CTN Occitanie), en concertation avec Olivier Skenadji (CTN PACA/Occitanie), propose de mettre en place la formation BPJEPS au catalogue dès la rentrée 2018/2019 pour pallier la baisse des inscriptions au DEJEPS que va induire mécaniquement la mise en concurrence directe du BPJEPS sur les 4 autres centres de formation, dont 2 dans le sud.

La mise en commun de 50% des cours avec la formation DEJEPS permettrait de stabiliser l'effectif global puisque cette offre n'existerait que dans un seul centre en France, avec l'avantage supplémentaire de permettre dans un même centre, de réaliser une 1^{ère} année de BPJEPS, passerelle naturelle vers le DEJEPS, la 2^{ème} année. Les ligues Occitanie/PACA seraient donc pionnières en la matière.

Le CREPS est d'accord sur la mise en place d'un tronc commun et sur la mutualisation avec la ligue PACA. Catherine Perdu du CREPS qui gère déjà le DEJEPS est aussi d'accord pour gérer le BPJEPS. Olivier Skenadji a rendez-vous avec le DTN pour lui demander d'être coordonnateur de la formation professionnelle sur la ligue Occitanie. Il aurait donc en charge le DEJEPS et le BPJEPS.

Pour ce qui est du partage des bénéficiaires avec PACA, il est proposé de reverser 16,80 € de l'heure au ratio des effectifs (par exemple, si 6 stagiaires PACA et 2 Occitans = 6/8^{ème} pour PACA).

Les principales démarches à effectuer sont :

- Dépôt du dossier commun à la FFTT au plus tard fin janvier
- Dépôt du dossier d'habilitation à la DRJSCS au plus tard le 30 mars
- Rédaction d'un avenant à la convention avec le CREPS de Montpellier
- Rédaction d'une convention avec la ligue PACA
- Demande de dérogation exceptionnelle offre de formation CFA pour l'apprentissage (date limite dépassée)

8. Réponse favorable à l'appel d'offre du CREPS

La ligue a obtenu l'accord pour dispenser la formation du DEJEPS au CREPS de Montpellier.

Toutefois, pour l'année 2017, le plafond de l'appel d'offre a été dépassé. Le CREPS ne paiera donc pas le surcoût. Philippe Molodzoff inclura la différence du nombre de prestations dans l'avenant pour 2018.

9. Recensement des services civiques

La FFTT a mis à disposition des ligues et des CD uniquement, un service de gestion des dossiers de Service Civique.

La ligue et deux départements en ont bénéficié (CD12 qui n'a pas trouvé preneur et le CD82).

Pour la ligue à Balma, Abde El Hammouchi a été recruté sur une mission de développement de la pratique féminine, ce qui a posé quelques

problèmes avec le club de Blagnac qui l'emploie. A Montpellier, le jeune en Service Civique a terminé sa mission en août dernier.

10. Organisations régionales (indemnités)

Il est demandé de mettre en place côté est, l'appel à candidatures auprès des clubs pour l'organisation des compétitions régionales en échange d'une indemnité.

Les membres du Bureau donnent leur accord de principe. Une proposition devra être présentée à la prochaine réunion de Bureau.

11. Questions diverses

Jérôme Guezenec demande quelle est la commission qui doit gérer les demandes de mutation, la Sportive ou les Statuts & Règlements ? On lui répond que, selon les règlements fédéraux, seule la commission Statuts & Règlement est habilitée.

Philippe Molodzoff demande pourquoi certains salariés sont invités aux réunions et pas d'autres ? Jacques Dollé lui répond qu'on ne peut inviter tout le monde systématiquement mais que effectivement, il aurait dû inviter Emmanuel Boll de fait. Il accepte qu'il ait pu faire cette erreur.

Bernard Barascud signale que les CD12 et CD48 organisent conjointement le Critérium Vétérans et ne comprend pas que la ligue ne prenne pas en compte ce niveau qualificatif pour l'épreuve régionale.

Florian Mellet lui répond que les quotas sont toujours fixés par l'échelon supérieur et non l'inverse. La décision d'ouvrir l'épreuve régionale à tous les vétérans résulte du fait que peu de participants s'inscrivent (entre 60 et 70 chaque saison) mais il est évident qu'avec la fusion, il va falloir repenser le règlement.

Julien Rocoplan a pu avoir Michel Golf au téléphone en cette fin de matinée. Celui-ci se charge de faire les déclarations sociales sur le dernier trimestre ainsi que la DADS annuelle.

La séance est levée vers 12H35

Marion Vayre
Secrétaire Générale

Jacques Dollé
Président de ligue

